

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 8 (1899)
Heft: 42

Artikel: La saison de 1899
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-523147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint ++
++ Samstags

Abonnement:

Für die Schweiz:
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate " 3.—
12 Monate " 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate " 4.50
12 Monate " 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
7 Cts. per 1 spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen $3\frac{1}{2}$ Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.

Organ und Eigentum des
*Schweizer Hôtelier-Vereins*8. Jahrgang | 8^{me} AnnéeOrgane et Propriété de la
*Société suisse des Hôteliers*Paraisant ++
++ le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois " 3.—
12 mois " 5.—

Pour l'Étranger:
3 mois Fr. 3.—
6 mois " 4.50
12 mois " 7.50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Les Sociétaires payent $3\frac{1}{2}$ Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

La Saison de 1899.

Depuis des années, nous nous sommes fait une règle de réservoir notre jugement sur la marche de la saison jusqu'au moment où nous pouvons présenter des chiffres qui, sans être absolument exacts, n'en correspondent pas moins approximativement à la réalité et suffisent à prouver qu'une appréciation superficielle et basée uniquement sur les apparences ne saurait avoir de valeur; ou, pour parler clair, qu'une saison n'est jamais ce qu'elle paraît être. Il en est de même pour celle qui vient de finir.

Et puisqu'il s'agit, une fois de plus, d'une année exceptionnelle, nous ferons, nous aussi, exception à la règle et nous allons exposer sans ambage notre opinion basée sur ce que nous avons vu et entendu.

Le mois d'août n'était pas achevé, que les rapports "brillants" qui avaient pulvérisé durant la saison firent leur reaparition; et ceux qui terminaient leur certificat par le qualificatif "excellente" croyaient encore juger avec beaucoup de réserve, car pour la plupart, avec le mot de la fin était: "meilleur que jamais." Mais voyons un peu!

Si Lucerne, grâce à son monopole comme centre d'étrangers, a le droit de parler d'une saison qui surpassé toutes les autres et, si Interlaken et autres places analogues ont pu jouir d'un été sans précédent, ce sont là des assertions qu'il nous paraît difficile de contester et de réfuter; mais la situation change immédiatement lorsqu'on parle, sérieusement bien entendu, du tourisme en général. On sait que ce n'est pas une hirondelle qui fait le printemps; à plus forte raison, un mois favorable ou quelques stations archi-pleines n'impliquent-elles pas l'existence d'une saison excellente ou sans précédent. Dans nos relevés statistiques sur la marche de la saison, nous distinguons les catégories suivantes: très bonne, bonne, médiocre et faible. L'été de 1895 nous a montré ce qu'il faut pour faire une bonne saison: il a été précédé, en effet, des mois de mai et de juin pendant lesquels le beau temps a prédomine, et suivi immédiatement d'un automne superbe. Nous nous souvenons personnellement d'avoir vu en 1895 dans les premiers jours d'octobre, tous les hôtels du Righi par exemple encore pleins de monde; il en était de même dans d'autres stations alpestres. Et cette année? Le printemps a été pluvieux d'un bout à l'autre, et les premiers jours de septembre ont ramené une période de pluies pour la plaine, de neige sur les hauteurs, à tel point que le 10, mettons le 15 septembre, on pouvait considérer la saison comme définitivement close. Restent donc les mois de juillet et d'août, car celui de juin, qu'il soit beau ou non, n'entre guère en ligne de compte. Le mois d'août en particulier a été très favorable, l'influence considérable, mais les stations qui en ont profité sont celles qui se trouvent sur le parcours des grandes routes du tourisme; mais si nous nous adressons à la multitude de petites stations isolées et placées un peu à l'écart, la réponse sera presque toujours: "Ni mieux, ni plus mal que les autres années." Il faut tenir compte aussi d'une large mesure du fait que certaines stations, et même de celles où les lits de maîtres se chiffrent par milliers, ont dû attendre les derniers jours de juillet ou même le mois d'août pour voir leurs hôtels se garnir d'une manière satisfaisante. Il est donc fort heureux que certaines localités privilégiées aient pu "travailler" d'une façon tout extraordinaire; c'est une compensation pour certains défauts, et elle suffit à justifier le qualificatif "bonne" que la saison de 1899 nous paraît mériter.

Au point de vue du nombre des touristes, il est possible que la saison de 1899 dépasse

celle de 1895 et en général toutes celles qui l'ont précédée, mais nous doutons fort que le nombre des lits occupés, seul facteur dont il doive être tenu compte pour l'appréciation du résultat définitif d'une saison, pour ce qui concerne l'industrie hôtelière, ait atteint même celui de 1895, sans parler de le dépasser. C'est ce qui sera prouvé plus tard par les chiffres.

Il est absolument ridicule de parler, comme le font nombreux de rapports superficiels sur la fréquentation totale de la Suisse, d'un chiffre de 2 millions $\frac{1}{2}$ de visiteurs étrangers. Ces calculs sont basés soit sur des relevés statistiques déjà anciens, soit tout simplement sur les chiffres de la circulation sur les lignes de chemin de fer. Dans l'un et l'autre cas, on oublie totalement que chaque touriste est compté chaque fois qu'il change de ligne ou d'hôtel. En 1895 — nous citons cette année parce que son résultat est approximativement le même que celui de 1899 — on a compte environ 2,800,000 touristes; mais ce chiffre n'est qu'une combinaison de la durée moyenne de séjour de chaque voyageur et du nombre de lits occupés; il représente la fréquentation de tous les hôtels installés pour recevoir des étrangers. Il est clair que la même personne peut figurer dix fois et plus dans le nombre ci-dessus. Le chiffre annuel réel des étrangers visitant la Suisse doit osciller bon an, mal an, entre 3 et 400,000.

* * *

Il est très rare de voir deux années consécutives où les vendanges sont bonnes ou la récolte de fruits abondante; il en est de même en ce qui concerne le tourisme.

Le cas ne s'est encore jamais présenté, que nous sachions, d'une bonne saison suivie immédiatement d'une saison équivalente ou supérieure. Les hôteliers qui se sont vus dans le cas, au courant de l'été dernier, de devoir refuser des clients, feront donc bien de ne pas se laisser éblouir, de ne pas se croire obligés absolument de faire appel à l'architecte et dresser des plans pour avoir à leur disposition, pour la saison prochaine déjà, une grande annexe, une dépendance spacieuse, ou un étage de plus. La nécessité de constructions nouvelles nous paraît plus que douteuse en vue de la saison prochaine. Les conditions atmosphériques auront beau être les plus favorables, l'absence de crises politiques ou autres la plus complète possible, l'exposition universelle de Paris ne laissera pas de mettre une "sourdine" à la fréquentation de la Suisse: qu'on se le dise, surtout dans les hôtels dont la clientèle se recrute essentiellement dans le pays et dans la classe moyenne de l'élément étranger.

La Suisse fournit à peu près le quart du chiffre total de touristes; la plus grande partie de ce contingent voudra visiter l'exposition, et tous ceux qui ne sont pas obligés par leur état de santé à faire une cure dans une station quelconque, s'abstiendront l'année prochaine de faire une tournée en Suisse. Les compagnies de transport feront certainement leur possible pour permettre de visiter Paris à un tarif excessivement réduit, quel que soit le point de départ du voyage; mais une fois arrivé dans la métropole des bords de la Seine, on ne tardera pas à s'apercevoir que la Babylone française tient non seulement à semer, mais aussi et surtout à récolter. Qu'en résultera-t-il? C'est que non seulement les Suisses visitant Paris, mais encore de nombreux étrangers qui avaient inscrit leur pays dans leur programme de voyage, se verront obligés de l'en rayer. Or, les visiteurs de l'exposition qui se trouveront dans ce cas se chiffrent par milliers, et la Suisse fera bien de compter avec cette prévision. Inversement, il y aura nombre de familles parisiennes aisées qui voudront tuer le coûte-bohu de l'exposition; il y aura beaucoup d'américains qui seront en mesure de se payer

l'un et l'autre plaisir, c.-à-d. qui visiteront Paris et "feront" la Suisse en passant; il en sera de même pour les classes riches d'autres pays; mais en somme, tout cela profitera surtout aux hôtels de premier rang. Nous ne voulons nullement dire par là que la saison prochaine sera forcément médiocre, mais nous doutons qu'elle puisse être de nature à justifier un nouvel essor du bâtiment et une augmentation du nombre des lits, surtout pour la catégorie des hôtels qui travaillent avec une clientèle d'exigences plutôt modestes. Notre opinion se trouve établie du reste par un article paru dans la *Zürcher Post* auquel nous empruntons les lignes suivantes:

"La pénurie de logements qu'on a pu constater un peu partout a donné lieu à un accès aigu de fièvre de construction; dans toutes les vallées de nos Alpes, on s'occupe de projets nouveaux d'hôtels et de pensions. Une douche rafraîchissante et calme nous paraît donc tout indiquée. Les saisons comme celle qui vient de prendre fin constituent des exceptions, et dût-elle se répéter à bref délai, les circonstances pourront avoir notablement changé d'ici là. L'an 1900 nous apportera l'exposition universelle de Paris, qui absorbera certainement une forte proportion du contingent habituel des touristes; les abonnements généraux et autres facilités de communication ne sont pas des brevets qu'on ne puisse imiter ailleurs; les Alpes allemandes et autrichiennes ne ménagent pas leurs efforts pour faire concurrence aux nôtres. Plus les voyages deviennent commodes et peu coûteux, plus aussi s'étendent les vagues du tourisme; il n'est écrit nulle part qu'elles doivent forcément s'arrêter au pied des chaînes de nos Alpes. Nous sommes loin de vouloir jouer les Cassandra; mais du développement rationnel de notre tourisme, basé sur une appréciation réfléchie de la fréquentation, à une spéculation aveugle et aventureuse, il y a un abîme qu'il nous paraît sage de signaler avec insistance."

Du reste, nous ne demandons pas mieux que d'avoir à nous dire, en clôturant la saison de 1900, que nos prophéties ne valent pas plus que celles de Falb, et si l'on se moque alors de nous, nous serons les premiers à en rire.

Si nous mettons tant d'insistance à présenter, spécialement pour l'année prochaine, les propriétaires d'hôtels contre l'entreprise de constructions nouvelles, c'est que nous ne connaissons que trop les inconvenients qu'entraînent ces excès lorsque les prévisions d'une saison analogue à la précédente viennent à être déçues. Et ces inconvenients, quels sont-ils? Ils consistent, en un mot, à gâcher les prix. Le nombre des lits s'est accru, mais non celui des occupants; de là, recherche d'un moyen pour forcer la fréquentation: au lieu de 8 fr. par jour, p. ex., on prend des pensionnaires à 6 fr., à 5 fr. s'il le faut, pourvu que la maison soit pleine et que la "nouvelle dépendance" puisse être occupé au plus vite. C'est là ce qui arrive lorsqu'on construit sans rime ni raison. Et qui est ce qui en souffre? Non seulement le propriétaire de l'hôtel agrandi, mais encore son concurrent, au moins passagèrement. La moyenne des touristes ne refuse pas, de nos jours comme précédemment, à payer un prix raisonnable; mais si on leur offre le même entretenir, avec plus de confort si possible, à quelques francs de moins par jour, ils sont fort heureux d'en profiter. Il est vrai que ce succès apparent est de courte durée pour le gâcheur de prix: avec le temps, en effet, ses locaux se remplissent d'une société plutôt mélangée, et peu à peu, les hôtes distingués émigrent vers des lieux où ils sont certains de trouver leurs pairs. C'est alors que le collègue d'à côté, s'il a été assez intelligent pour ne pas adapter ou même subordonner son tarif à celui de la concurrence, trouvera l'oc-

casion de réparer le dommage subi, et le gâcheur reste en fin de compte le dindon de la farce; car il s'est créé une clientèle qui correspond bien aux prix exigés, mais non plus au niveau de la société qui fréquentait précédemment sa maison.

Voilà les suites de la rage de construire!

* * *

La presse étrangère s'est occupée cette année encore, avec plus de sollicitude qu'il n'eût fallu, de notre tourisme et surtout de notre industrie hôtelière.

Nous n'avons aucune envie de nous échauffer la bile à propos de toutes ces critiques plus ou moins tendancieuses; nous nous bornerons à constater quelques faits, afin qu'on se souvienne, le cas échéant, des journaux qui ouvrent leurs colonnes à des correspondants malveillants, sans contrôle ni enquête aucune. Nous prendrons en première ligne le *Lokal-Anzeiger* de Berlin. Dans son numéro du 2 juillet, un incident survient dans un hôtel de Zurich se trouve transformé en une "affaire", alors que tout se réduit simplement au fait que l'hôtelier a refusé, avec motifs à l'appui, d'obtempérer au désir exprimé par un voyageur de dîner au jardin; et que de plus, dans cette maison comme dans beaucoup d'autres, le prix de la chambre est augmenté lorsque les repas ne sont pas pris à l'hôtel. L'article se termine comme suit: "Il y a trois moyens d'amener à composition les braves Suisses qui se sont conjurés, sur le Grutli des prix élevés, contre les étrangers en séjour dans leur pays. Le premier, c'est une réaction énergique des voyageurs allemands contre les prétentions des hôteliers; le second consistera dans une abstention complète et durant une année, de la part de tous les touristes allemands, de visiter la Suisse; enfin, le troisième c'est la publication des plaintes. Cela suffira à apprivoiser ceux de ces messieurs dont l'esprit de lucre est si développé."

Il y aurait du reste un moyen bien simple de prévenir des récriminations de ce genre: ce serait de transférer à l'avenir, de l'hôtelier au client, l'exercice du droit de domicile. Y-a-t-il quelqu'un qui veuille donner l'exemple?

Dans la *Gazette de Francfort*, un voyageur se plaint amèrement de ce qu'il a reçu de bon matin à Bâle, il lui ait été impossible de réussir à trouver une chambre à minuit. On voit qu'il suffit même de désagréments imputables exclusivement au client lui-même pour provoquer des polémiques de presse. Ici encore, le remède est facile: On n'a qu'à réserver dans chaque hôtel, au plus fort de la saison, une demi douzaine au moins de chambres pour les clients qui, après avoir fait bombeille ailleurs, ne savent pas encore, à minuit passé, où reposer leur tête auguste. Quant au ceux qui, comme le plaignant du *Merkur*, viennent à 2 heures du matin, occuper la chambre qu'ils ont retenue, sans avoir fait aucune apparition préalable à l'hôtel, et qui, trouvant porte close, ne parviennent à se faire ouvrir malgré le chambard qu'ils ont soin de faire, il suffit d'avoir deux portiers de nuit supplémentaires qui feront leur service à partir de minuit, munis d'un branard.

La *Gazette de Cöthen* a pu observer pendant le mois de juillet, dans toute la Suisse une vraie chasse à l'allemand. Dans les hôtels suisses, dit-elle, on est prévenant envers les touristes de tous pays à l'exception des Allemands qui sont exposés aux pires avanies; cette abomination est d'autant plus grande que la Suisse dépend en fait de l'assistance étrangère, puisqu'elle vit presque uniquement aux dépens du tourisme, et que l'Allemagne seule fournit à peu près un tiers de cette assistance. En 1897, 2,300,000 touristes sont descendus dans les hôtels suisses; la part de l'Allemagne seraît

donc d'environ 750.000. Or, en réalité, le chiffre des touristes allemands n'a pas dépassé 100.000. Voyez, pour l'explication de ce fait, la première partie du présent article.

La *Gazette de Cöthen* se garde bien de dire que pour bon nombre d'Allemands, l'accueil qu'ils trouvent à l'étranger correspond simplement à l'attitude qu'ils croient devoir prendre, et qu'une belle partie de l'assistance¹⁴ que l'Allemagne prête à la Suisse fait retour à ce pays en paiement des vivres, boissons, meubles, combustibles, matériaux de construction, etc. que nous y achetons; elle termine son épître par ces belles paroles: "Que tout Allemand qui possède la dose voulue de sentiment national, se rende pendant la saison des vacances où il voudra — sauf en Suisse!¹⁴ Boum!"

Le *Touriste de Berlin* se joint lui aussi à ce concert, dans un article où il est dit entre autres: "Nous croyons que le mépris dont nos compatriotes souffrent en Suisse doit nous engager à y réfléchir à deux fois avant d'inscrire les Alpes suisses au rang de nos projets de voyage, et s'il nous était permis de hasarder ici une suggestion à l'adresse d'une société poursuivant un but analogue, nous dirions qu'il nous paraît désirable que le Club alpin austro-allemand prenne position le plus énergiquement possible contre les déboires trop fréquents réservés en Suisse aux touristes allemands."

Du reste, la preuve qu'il est fort difficile de contenter tout le monde et son père, nous est fournie par une note parue dans la *English and American Gazette* de Paris, et qui fait remarquer que le nombre des touristes anglais en Suisse et dans le Midi diminue dans la même proportion que la sympathie dont ils jouissaient naguère. Cette sympathie, à vrai dire, ne doit s'entendre qu'au point de vue financier; personnellement, les Anglais n'ont jamais été sympathiques, mais ils payaient bien. Aujourd'hui, tout cela a changé; les propriétaires d'hôtels en Suisse préfèrent les Allemands et les Russes; 200 Russes dépensent plus que 1000 Anglais. L'article se termine par ce cri du cœur: "Nous autres Anglais, nous sommes en train d'être aussi détestés comme individus que nous le sommes déjà en tant que nation".

C'est là, évidemment, une humilité un peu exagérée. S'il est indéniable que le touriste anglais dépense davantage dans le temps qu'il ne le fait aujourd'hui, il faut tenir compte d'autre part du fait que le goût des voyages, grâce aux nombreuses entreprises Cook, Gaze et autres, s'est répandu en Angleterre dans les couches profondes des classes moyennes et même de ce qu'on est convenu d'appeler la population ouvrière. La grande masse compense le déficit provenant de la diminution des dépenses; peut-être est-il juste aussi de dire que bon nombre des bonnes familles anglaises aiment à varier de temps en temps le but de leurs voyages.

Certains voyageurs se croient surfaits partout, il ne faut pas s'étonner de voir par exemple les journaux relever le fait que sur les chemins de fer de l'Oberland bernois, rivaux immédiats de la ligne, jouissent des tarifs réduits. On en a conclu immédiatement que tous les Suisses voyagent à meilleur marché aux dépens de l'étranger. Plusieurs feuilles allemandes ont saisi avec empressement l'occasion de critiquer ce traitement différent des étrangers et des indigènes; mais leurs récriminations ont subi dans la presse suisse et dans une partie de celle de l'étranger une réfutation complète. La *Strasburger Post* du 12 septembre contient un feuilleton très remarquable, intitulé: "Notes de voyage en Suisse". L'analyse complète de cet article nous mènerait trop loin. Qu'il nous suffise d'y relever l'assertion suivante: d'après l'auteur, la proportion entre l'offre et la demande ce serait déplacée dans le courant du mois d'août à tel point, que des demandes de pension seraient restées fréquemment sans réponse, et que les hôteliers auraient fini par considérer l'admission comme un acte de grâce. Fidèles au dictum: "L'homme grandit en même temps que son but", les tenanciers auraient enfilé les notes, à la grande surprise des touristes qui, sur la foi de Bädeker et du Guide de la Société suisse des hôteliers, avaient négligé de fixer les prix d'avance. Il serait à désirer, dans l'intérêt même des Suisses, que ces cas semblables ne se présentent pas trop fréquemment, car ils constituent un danger sérieux pour la renommée jusqu'ici intangible de l'industrie hôtelière¹⁴.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que ces accusations soient absolument dénuées de fondement; il nous est revenu, en effet, bien qu'isolément, des plaintes analogues, provenant directement de touristes, deux entre autres qui se plaignent de ce que, lors de la fixation du prix de pension sur la base de notre Guide, "Les Hôtels de la Suisse", les maîtres d'hôtel incriminés aient déclaré que les prix insérés dans ce livre l'avaient été à leur insu. Nous avons soumis ces deux cas à une enquête qui nous a démontré le bien-fondé des plaintes, mais nous n'avons pas négligé d'adresser nos observations aux hôteliers qui renient ainsi des indications écrites de leur propre main.

Nous terminons nos considérations en examinant l'espoir de pouvoir, l'an prochain à pareille époque, reprendre notre causerie sur une bonne saison.

Praktische Ziele. Der "Petit Bleu" in Paris hat die Rundfrage erlassen: "Was könnten wir thun, um den Glanz der Weltausstellung zu erhöhen?" und hat darauf allerlei mehr oder weniger verständige Antworten erhalten.

Der Abgeordnete Paschal Grousset bringt eine Masse praktischer Wünsche vor: Gasthäuser, die den Provinzialen und Fremden nicht das Fell über die Ohren ziehen. Restaurants in allen Preislagen, wo die Besucher die alte gute Pariser Küche wiederfinden, die jetzt mit den berühmtesten Köchen ins Ausland übergesiedelt ist. Flieker mit guten Pferden, Trambahn zu zwei Sous. Einen kleinen Strom, der nicht mehr den Kloakenschmutz aufzunehmen hat. Reines Wasser in Überfluss. Saubere Straßen. Überdeckte Fahrwege. Freundliche, künstlerische, blumen geschmückte Facaden. Boulevards, von denen man die scheußlichen Anschlagsäulen und Bedürfnisanstalten entfernt hätte. Brot für alle. Die Ause für Obdachlose allen Unglücks geöffnet. Licht und Kraft für den Erzeugungspunkt. Briefe und Telegramme zu Londoner und New-Yorker Tarifen. Eröffnung der Museen auch am Abend mit guten Katalogen für einen Sou. Tingeltangels und kleinere Theater mit besserer Musik, weniger schmutzige und dumme Litteraten, und bessern Tabaks seitens der Regie. Zu all diesen Neuerungen etwas gute Laune, ein bisschen französische Anmut und aufrichtige Brüderlichkeit.



Die Arth-Rigibahn beförderte im September 10.073 Personen (1898: 11.218).

Solothurn. Das Kurhaus Weissenstein bleibt über Winter für Passanten offen.

Die Vitznau-Rigi-Bahn hat im Monat September 18.491 Personen befördert (1898: 19.883).

Zürich. Nach den aussichtsreichen "Waid" bei Höngg soll eine Drahtseilbahn erstellt werden.

Appenzeller-Bahn. Der Personenverkehr zeigt im September eine Reisendenzahl von 37.000 Personen (1898: 39.526).

Elektrische Bahn Stansstad-Engelberg. Der Personenverkehr zeigt im September eine Reisendenzahl von 18.709 Personen.

Lausanne. Am 18. ds. fand die Eröffnung der 480 Meter langen Drahtseilbahn Lausanne-Signal statt.

Luzern. Dieses Jahr sind hier bis Ende September 121.450 Fremde abgestiegen, 19.300 mehr als im Vorjahr.

Nervi. Herr Wilhelm Seeger, gegenwärtig in Hotel Euler in Basel, übernimmt mit 25. Oktober die Direktion des Hotel Victoria in Nervi.

Thunersee-Bahn. Der Personenverkehr zeigt im September eine Reisendenzahl von 45.190 Personen (1898: 36.546).

Zürich. In den Gasthäusern Zürichs stiegen pro Monat September 28.206 Fremde ab; gegenüber 26.916 im gleichen Monat des Vorjahrs.

Genf. Dem Ungarischen Abgeordnetenhause ist eine Petition zugegangen, welche das Hotel Beau-Rivage in Genf, worin die Kaiserin Elisabeth gestorben ist, ankaufen möchte.

Neuchâtel. Le Conseil d'administration du Grand Hotel de Chamonix vient de renouveler pour plusieurs années le contrat avec Monsieur Th. Sutter comme directeur du dit établissement.

Nizza. Das Grand Hotel de Nice ist, nachdem Herr Kraft sich im Privatleben zurückgezogen, von den Herren Rösch & Strobel pachtweise übernommen worden.

Luzern. Der Verwaltungsrat der Dampfschiff-Gesellschaft des Vierwaldstättersees hat mit Rücksicht auf die stets wachsenden Anforderungen im allgemeinen, den Bau von zwei neuen, eleganten Salondampfern beschlossen.

Der Simplontunnel ist im Monat September auf der Nordseite um 174 m, auf der Südseite um 155 m vorgerückt. Er ist nun auf der Südseite 1133 m, auf der Nordseite 1837 m lang. Gesamtlänge 2970 m.

Die Telephonlinie Genf-Lyon soll in einigen Tagen dem Betriebe übergeben werden. Versuche, die mit der bereits erstellten Leitung letzten Freitag und Samstag vorgenommen worden sind, ergaben ein durchaus zufriedenstellendes Ergebnis.

Freiburg. Das Schwanergericht verurteilte die wiederholten Brandstiftungen im Hotel Terminus in Freiburg angeklagte Frau Fasol zu lebenslänglichem Zuchthaus. Ein mitgeklagter junger Mann, Neffe des Hotelinhabers wurde als unzurechnungsfähig freigesprochen.

Lausanne. Sont descendus dans les hôtels de premier et de second rang de Lausanne, du 27 au 3 Oct. Suisse 369; Angleterre 139; France 250; Allemagne 239; Amérique 56; Russie 23; Pays-Bas 11; Belgique 9; Italie 18; Autriche 14; Danemark, Etats Balkans, Asie, Afrique, Grèce: 12. — Total 1147.

Kairo. Die Pyramiden werden demnächst mit elektrischer Beleuchtung versehen werden. Es wird beabsichtigt, bei den Katarakten von Assuan für diesen und andere Zwecke 25.000 Pferdekräfte zu entnehmen. Die inneren Gänge dieser alten Grabmäler sollen durch Bogenlampen glänzend erleuchtet werden.

Neuchâtel. Herr W. Hafner, welcher mit Neujahr das Grand Hotel in Baden übernommen hat, sein Hotel du Lac an Herrn Eugen Appert aus Thalwil käuflich übertragen. Antritt 1. Januar 1900. Herr Appert, als tüchtiger Fachmann bekannt, bietet alle Garantie, dass das Hotel in bisheriger vorzüglicher Weise weitergeführt wird.

Vevey. Herr Ch. Schwarz wird das ihm seit 16 Jahren geführte Hotel du Pont und Terminus mit Ende dieses Jahres verlassen und mit Anfang Januar das von Herrn Ritzmann käuflich erworbene Hotel Suisse in Cannes übernehmen. Sein Nachfolger in Vevey wird Herr Alfred Zumofen, z. Z. im Leukerbad.

Davos. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgothane vom 20. Sept. bis 6. Okt. 1898: Deutsche 399, Engländer 277, Amerikaner 215, Holländer 82, Franzosen 96, Belger 20, Russen 83, Österreicher 83, Amerikaner 15, Portugiesen, Spanier, Italiener, Griechen 58, Dänen, Schweden, Norwegen 14, Angehörige anderer Nationalitäten 10. Total 1308. Davurzen waren 115 Passanten.

Basel. Herr A. Schrannli, Besitzer des Hotel Euler hat die gegenüber den Anlagen an sein Haus anstossende Liegenschaft käuflich erworben und gedenkt dieselbe im Laufe nächsten Winters seinem Hotel einzurichten, wodurch dessen Bettenzahl von 10 auf 13 erhöht wird. Ferner soll ein grosses Vestibül und grosses Wintergarten erstellt werden. — Das Hotel Schweizerhof wird, ebenfalls nächstens Winter, um ein Stockwerk erhöht werden.

Die Bildung eines Verbandes der Ostseebäder ist im Gange. Die Bewegung geht von Kölner aus. Sämtliche Ostseebäder, sowohl die Vorpommerschen wie die von West- und Ostpreussen — 91 an der Zahl — sind aufgefordert, diesem Verband beizutreten. Es liegt in der Absicht, in Berlin eine Centralstelle zu errichten, in welcher über die einzelnen Bäder jede gewünschte Auskunft erteilt wird.

Schwarzwald. Die Hauptversammlung des Vereins Schwarzwaldbäder ist in Gange. Die Bewegung geht von Kölner aus. Die Vorpommerschen wie die von West- und Ostpreussen — 91 an der Zahl — sind aufgefordert, diesem Verband beizutreten. Es liegt in der Absicht, in Berlin eine Centralstelle zu errichten, in welcher über die einzelnen Bäder jede gewünschte Auskunft erteilt wird.

Vogesen. An der General-Versammlung des Vogesen-Hotelvereins, die vor Rappoltsweiler stattfand, wurde festgestellt, dass jeder mit den diesjährigen Baumaßen des Vogesenvereins zufrieden ist. Der Dank für den bedeutenden Umweltschutz in dem Fremdenverkehr des Elsass gebührt neben der rührigen Thätigkeit und den jährlichen Annonsen des Vereins der unermüdlichen Arbeit des Verkehrsvereins für Strassburg und die Vogesen. Die Versammlung bewilligte diesem Verein für das nächste Jahr wiederum einen Zuschuss von 200 Mark.

Die Zahl der Briefmarken, die von den verschiedenen Ländern in der ganzen Welt ausgegeben werden, beläuft sich auf 13.811. Von dieser Zahl kommen auf England 131 verschiedene Arten und 3843 auf seine Kolonien und Schutzherrschaften. Die grösste Anzahl von verschiedenen Briefmarkensorten befindet sich in Amerika. Man zählt nicht weniger als 4656. Die Vereinigten Staaten haben 268, die Republik Salvador 272, Uruguay 215 und die Stadt Shanghai (China) für sich allein 214 Briefmarkensorten.

Unsere Alpenposten. Auf den schweizerischen Alpenposten wurden im Juli 1899 27.633 Postreisende gerungen, 24.407 im gleichen Monat des Vorjahrs und 24.407 im gleichen Monat des Vorjahrs. Ratingen bei Düsseldorf. Vor dem Amtsrichter Dr. Hauptmann erschienen zur Thätigung einer Eintragung im Grundbuch für Ratingen, die Herren Landesbaudirektor Becker und die Direktionsmitglieder der Rheinisch-Westfälischen Spargesellschaft Laurentius und Dinges, alle drei aus Düsseldorf. Da es eine gesetzliche Formalität ist, dass diese Herren, weil nicht ortsnässig, zwei ortsnässige Zeugen, welche mit ihnen bekannt und sie legitimieren könnten, mitbringen müssen, hatten sie die Kollegen A. Schulte, Besitzer eines Landwirtshaus, und M. Schulte, Besitzer eines Landwirtshaus, in Ratingen in Düsseldorf, diese Gefälligkeit gehabt, da nur das Kollegium im Stande waren, die drei Herren zu kennen und zu legitimieren. Amtsrichter Dr. Hauptmann verzögerte aber die Eintragung mit der Motivierung, dass die zwei mitgebrachten Zeugen nicht als solche figurierten könnten. Er bemerkte wörtlich: "Wirte seien keine glaubwürdigen Zeugen, denn ihr Zeugnis könnte durch einige Flaschen Wein oder durch ein Essen erlangt werden". Das genannte Blatt berichtet weiter, die zwei in Frage kommenden Kollegen hätten diese Sache auf dem Privat-Klageewege verfahren und wollten sie selbst ihrer unmöglich gemacht worden, weil sich kein Richter annehmen lassen wollte, der die Sache überhaupt. Der Rheinisch-Westfälische Wirts-Verband habe nun in seiner letzten Versammlung einstimmig beschlossen, weitere Schritte zu unternehmen, und er sei der Hoffnung, dass er darin die Unterstützung der gesamten Wirts-Verbandes finde. Durch den Ausspruch des Amtsrichters Dr. Jur. Hauptmann seien nicht die zwei in Betracht kommenden Kollegen allein betroffen, sondern der ganze Wirst-Verband als ein ehr- und charakterloser Betrieb angesehen. Gegen eine derartige Insinuation mit allgemeiner Geltung ist eine offizielle Stellung zu nehmen, sei jetzt die Pflicht des gesamten Wirtsstandes, der Ruf nicht ungehört verhallen. Ein abschließendes Urteil in dieser Angelegenheit ist natürlich miss, so lange wie nur eine der beiden Parteien vernommen werden, nicht möglich. An der Glaubwürdigkeit der in Betracht kommenden Herren zweifeln wir ganz selbstverständlich keinen Augenblick, aber es könnte sich um eine Meinungsverschiedenheit über Auffassung und Auslegung der gesetzlichen Wortschilde handeln. Sind sie so gefallen und haben dieselben unzulänglich die Sache gehabt, wie wir sie oben sehen, so hantieren auch wir als für gebietserhebliche Pflicht des gesamten Wirtsstandes, besonders der zur Wahrung seiner Interessen beruhenden Organe, wie ein Mann gegen die Ehrenkränkung aufzustellen, alle gesetzlichen Hebel in Bewegung zu setzen und nicht eher zu ruhen, bis eine Sühne erzielt sein wird. Uns erscheint die Kränkung als ein besonders krasser Ausfall jener Anschauungen und Gesinnungen gegen das Gewerbe, die sie sich in Baumeister- und anderen Kreisen aus machen. Zwei Männer, die Geschäftsmänner, welche eine "seine Krankheit" fordern und nicht sehr selten öffentlich hervortreten, noch viel häufiger aber im Stillen ihren Ausbruch durch herabwürdigende Befürchtungen finden. Bei dem gegenwärtigen Anlaufe können wir, wie früher schon so oft, nur wieder betonen, dass unzaverlässige, unglaubliche, schmutzige und auch verbrecherische Elemente in allen Gewerben und Ständen vorkommen. Wo aber auch solche Elemente in die Errscheinung treten mögen, wie sie gekennzeichnet oder bestraft werden müssen, haben wir es immer nur mit solchen beziehungslos mit einigen einzelnen Personen zu thun und kein Muster. Ein Amtsrichter soll ganz anmassen, in solchen Fällen den ganzen Stand zu brandmarken, dem der Unhold berührt zugehörte. Von alle dem abgesehen, lag in dem uns hier beschäftigendem Falle noch nicht einmal die allergeringste Veranlassung zu einem ehrenrührigen Angriffe vor; er erscheint darum um so ungeheuerlicher".

nach Ostende führenden Zug und spielte sich als unbeschreiblich Selbstschönherre des von ihm in großer aussergewöhnlicher Weise geprägte belegten Coups auf. Mit der seinen Landsleuten eigene Liebe titulierte Strafe gilt durch die vierwöchentliche Untersuchungshaft als verbißt. Jedenfalls dürfte sie im Verein mit dem dem Verurteilten zur Last gelegten bedeutenden Kosten dem Herrn die Lust zu weiteren derartigen Streichen beseitigen.

Tunis. Seitdem im April ds. J. die Eröffnungsfeierlichkeiten der Eisenbahnlinie Sfax-Gaffa in Tunis stattgefunden haben, erwartete man von Woche zu Woche, dass sie dem Betriebe und der Benutzung des Publikums übergeben werde, aber bisher umsonst. Die Bahn ist in einem grossen Teil ihres Verlaufes in die Höhe gewachsen, indem die Schwellen auf Wurzeln von Bäumen und Büschen liegen. Lenktus und Eukalyptus ruhen, die zwangsweise nicht gehörig ausgerodet wurden. In den schon lange verblieben Festreden hatte man mit grosser Genugthuung hervorgehoben, wie schnell der Bau der Linie vor sich gegangen sei, schneller als der von den Engländern unter nicht grösseren Schwierigkeiten unternommene Bau einer Eisenbahn durch die Einöden von Aegypten. Nicht genug, dass die Schwellen sich hoben, sollen viele der Schwellen, die frisch gefälltem Holz hergestellt, wieder Wurzel gesetzt und ausgeschlagen sein. Bei dem in jener subtropischen Gegend stattfindenden schnellen Wachstum aller Pflanzen könnten jetzt ebenfalls Bäume und Früchte gezeitigt haben.

Eine für den gesamten Wirststand ehrenwerte Episode brachte nach der hier folgenden Darstellung des Rheinisch-Westfälischen Wirts-Verbands ein Termin vor dem Amtsrichter Dr. Ratingen bei Düsseldorf. Vor dem Amtsrichter Dr. Hauptmann erschienen zur Thätigung einer Eintragung im Grundbuch für Ratingen, die Herren Landesbaudirektor Becker und die Direktionsmitglieder der Rheinisch-Westfälischen Spargesellschaft Laurentius und Dinges, alle drei aus Düsseldorf. Da es eine gesetzliche Formalität ist, dass diese Herren, weil nicht ortsnässig, zwei ortsnässige Zeugen, welche mit ihnen bekannt und sie legitimieren könnten, mitbringen müssen, hatten sie die Kollegen A. Schulte, Besitzer eines Landwirtshaus, und M. Schulte, Besitzer eines Landwirtshaus, in Ratingen in Düsseldorf, diese Gefälligkeit gehabt, da nur das Kollegium im Stande waren, die drei Herren zu kennen und zu legitimieren. Amtsrichter Dr. Hauptmann verzögerte aber die Eintragung mit der Motivierung, dass die zwei mitgebrachten Zeugen nicht als solche figuren könnten. Er bemerkte wörtlich: "Wirte seien keine glaubwürdigen Zeugen, denn ihr Zeugnis könnte durch einige Flaschen Wein oder durch ein Essen erlangt werden". Das genannte Blatt berichtet weiter, die zwei in Frage kommenden Kollegen hätten diese Sache auf dem Privat-Klageewege verfahren und wollten sie selbst ihrer unmöglich gemacht worden, weil sich kein Richter annehmen lassen wollte, der die Sache überhaupt. Ein abschließendes Urteil in dieser Angelegenheit ist natürlich miss, so lange wie nur eine der beiden Parteien vernommen werden, nicht möglich. An der Glaubwürdigkeit der in Betracht kommenden Herren zweifeln wir ganz selbstverständlich keinen Augenblick, aber es könnte sich um eine Meinungsverschiedenheit über Auffassung und Auslegung der gesetzlichen Wortschilde handeln. Sind sie so gefallen und haben dieselben unzulänglich die Sache gehabt, wie wir sie oben sehen, so hantieren auch wir als für gebietserhebliche Pflicht des gesamten Wirtsstandes, besonders der zur Wahrung seiner Interessen beruhenden Organe, wie ein Mann gegen die Ehrenkränkung aufzustellen, alle gesetzlichen Hebel in Bewegung zu setzen und nicht eher zu ruhen, bis eine Sühne erzielt sein wird. Uns erscheint die Kränkung als ein besonders krasser Ausfall jener Anschauungen und Gesinnungen gegen das Gewerbe, die sie sich in Baumeister- und anderen Kreisen aus machen. Zwei Männer, die Geschäftsmänner, welche eine "seine Krankheit" fordern und nicht sehr selten öffentlich hervortreten, noch viel häufiger aber im Stillen ihren Ausbruch durch herabwürdigende Befürchtungen finden. Bei dem gegenwärtigen Anlaufe können wir, wie früher schon so oft, nur wieder betonen, dass unzaverlässige, unglaubliche, schmutzige und auch verbrecherische Elemente in allen Gewerben und Ständen vorkommen. Wo aber auch solche Elemente in die Errscheinung treten mögen, wie sie gekennzeichnet oder bestraft werden müssen, haben wir es immer nur mit solchen beziehungslos mit einigen einzelnen Personen zu thun und kein Muster. Ein Amtsrichter soll ganz anmassen, in solchen Fällen den ganzen Stand zu brandmarken, dem der Unhold berührt zugehörte. Von alle dem abgesehen, lag in dem uns hier beschäftigendem Falle noch nicht einmal die allergeringste Veranlassung zu einem ehrenrührigen Angriffe vor; er erscheint darum um so ungeheuerlicher".

Theater.

Repertoire vom 22. bis 29. Oktober 1899.

Stadt-Theater in Basel: Sonntag, *Lohengrin*. Montag, *Undine*, *Mittelwoch, Götz von Berlichingen*. Donnerstag, *Caro Broschi*. Freitag, *Platz des Frauentags*. Samstag, *Blanche*, hierauf *L'Anglais tel qu'en le parle*. Sonntag, *Samstag* nachmittags, *Madame Sans-Gêne*. abends, *Die Fledermaus*.

Stadt-Theater in Zürich: Sonntag, *Lohengrin*. Montag, *Die beiden Champignons* und *Vergissmeinnicht*. Mittwoch, *Der Evangelist*. Donnerstag, *Der Tenor*. Freitag, *Das Madchen*. Samstag, *Blanche*, hierauf *L'Anglais tel qu'en le parle*. Sonntag, *Samstag* nachmittags, *Madame Sans-Gêne*. abends, *Die Fledermaus*.

Hiez als Beilage: Offertenblatt der „Hôtel-Revue.“

Verantwortliche Redaktion: Otto Amsler-Aubert.

sowie schwarze, weisse und farbige Henneberg-Seide von 95 Cts. bis Fr. 28.50 per Meter — glatt, gestreift, karriert, gemustert, Damast etc. (ca. 240 verschiedene Qual. und 2000 verschiedene Farben, Dessins etc.).
Seiden-Damaste v. 1.40—22.50 | **Ball-Seide** v. 95 Cts.—22.50
Seiden-Bastkleider p. Robe " 16.50—77.80 | **Seiden-Grenadines** " 1.35—14.85
Seiden-Foulards bedruckt " 1.20—6.55 | **Seiden-Bengalines** " 2.15—11.60 per Meter. **Seiden-Ärmäder, Monoplas, Cristalliques, Moire antique, Duchesse, Princesse, Moscovite, Marcellines, seidene Steppdecken-** und **Fahnenstoffe** etc. etc. franco ins Haus. — Muster und Katalog umgehend.

G. Henneberg's Seiden-Fabriken, Zürich.

Seiden-Damaste Fr. 1.40
bis 22.50 per Meter und **Seiden-Brocate** — ab meinen eigenen Fabriken —